

## BUREAU DU 3 SEPTEMBRE 2018

---

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Marie-Claude PAGNEUX, Agnès PELUS, Andrée TIRREAU, Emily UNIA et Françoise BOSSAN Guy BILLOUDET, René FEYEUX, Henri GUILLERMIN, Gilbert JULLIN, Denis LARDET, Paul MOREL, Dominique REPIQUET, Dominique SAVOT, Bertrand VERNOUX, Jean-Marc WILLEMS et Philippe COILLARD
<u>Excusés</u>	Monique JOUBERT-LAURENCIN, Daniel CLERE, Daniel GRAS, Jean-Pierre MARGUIN, Michel NOVE-JOSSERAND et Jean-Claude THEVENOT
<u>Absents</u>	
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

---

### OCCUPATION DOMANIALE PAR GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR

Intervention de Denis LARDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Denis LARDET informe le Bureau qu'une rencontre est prévue courant octobre avec un technicien de GRDF.

Il propose de reporter l'examen de ce dossier à une prochaine réunion.

➡ Le Bureau donne son accord.

### JEUX EXTERIEURS DU POLE PETITE ENFANCE A REPLONGES

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Président propose au Bureau que les jeux soient mis à prix. Ainsi, tout le personnel intercommunal pourra faire une offre sous enveloppe cachetée et les jeux attribués au plus offrant.

➡ Le Bureau donne son accord.

### AVENIR DU CLIC DES PAYS DE BRESSE

Intervention de Marie-Claude PAGNEUX.

Marie-Claude PAGNEUX informe le Bureau qu'en février dernier une réunion sur l'avenir du CLIC a eu lieu au Conseil Départemental de l'Ain en présence de Madame LUGA-GIRAUD, vice-présidente aux affaires sociales du département de l'Ain, Marie-Claude PAGNEUX, vice-présidente en charge de la commission « solidarité » et Sophie BERRY, responsable « enfance, jeunesse, personnes âgées ».

S'en sont suivies plusieurs réflexions qui ont conduit à trois scénarii :

- Scénario n° 1 :

Aucune modification dans les périmètres et les modes de gestion des différents CLIC.

- Scénario n° 2 :

Les périmètres et modes de gestion des CLIC seraient rationalisés et homogénéisés au sein de chaque EPCI. L'Entente Intercommunautaire du CLIC des Pays de Bresse serait dissoute et chaque Communauté de Communes confierait les missions du CLIC à un seul organisme (à l'ADAG, CLIC du Bassin Burgien, pour la Communauté de Communes Bresse et Saône).

- Scénario n° 3 :

Les missions du CLIC seraient reprises en régie directe par chaque Communauté de Communes.

A l'heure actuelle, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'orienterait vers le second scénario, avec une dissolution du CLIC des Pays de Bresse et une délégation des missions du CLIC à l'ADAG.

Si ce scénario est confirmé, une participation financière serait demandée à la Communauté de Communes (montant minimum de 0,50€/habitant selon les premières estimations).

La convention de l'Entente Intercommunautaire du CLIC des Pays de Bresse arrive à échéance au 31 décembre 2018. La Communauté de Communes doit donc se prononcer :

- sur le renouvellement ou non du CLIC des Pays de Bresse au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (scénario n° 2)
- sur l'adhésion ou non de la Communauté de Communes à un autre CLIC.

La commission « solidarité », lors de la réunion du jeudi 12 avril dernier, a émis un avis défavorable quant à la signature d'une nouvelle convention avec le CLIC. Tous les membres de la commission se sont accordés à dire qu'il vaut mieux s'appuyer sur les associations existantes qui aident déjà les anciens ou sur les CCAS.

Une nouvelle réunion se tiendra le mercredi 12 septembre afin d'aborder ce sujet et faire une proposition au Conseil Communautaire.

➡ Après discussions, le Bureau donne son accord sur la proposition de la commission « solidarité ».

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 17 septembre.

## TAXE DE SEJOUR 2019

Intervention de Françoise BOSSAN.

Françoise BOSSAN rappelle les modalités de perception de la taxe de séjour.

- La taxe de séjour est fixée au réel.
- La période d'assujettissement est l'année civile.
- La taxe de séjour est collectée par le responsable de l'hébergement et reversée trimestriellement à terme échu.
- Tarif appliqué en 2018 : 0,40 € / personne et / nuitée.

La loi de finances rectificative pour 2017 introduit les nouveautés suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- la taxation proportionnelle des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des établissements de plein air, étant précisé que le taux adopté s'applique par personne et par nuitée et que le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :
  - le tarif le plus élevé adopté par la collectivité
  - le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30 € pour 2019)
- la revalorisation de certaines limites tarifaires
- la suppression des arrêtés de répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour

- l'obligation de collecter la taxe de séjour pour les plateformes
- la modification du tarif applicable aux emplacements dans les aires de camping-cars ou dans les parcs de stationnement touristique

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, cinq hébergements non classés sont concernés par cette loi : hôtel la Huchette à Replonges, gîte Pontévallois à Pont-de-Vaux, maison familiale rurale à Bâgé-le-Châtel, bateau royal Bounty à Pont-de-Vaux et chalet Fun Gliss à Bâgé-Dommartin.

Les simulations de taux pour l'année 2019 pour ces hébergements donnent les résultats suivants :

Type d'hébergement	Location 2018	Taux		
		Mini 1 %	2 %	Maxi 5 %
Hôtel la Huchette	90 à 100 € - chambre simple	0,90 à 1 €	1,80 à 2 €	4,5 à 5 €
	100 à 130 € - chambre double	0,50 à 0,65 €	1 à 1,3 €	2,5 à 3,25 €
Gîte Pontévallois (4 pers)	45 € pour 1 nuit	0,11 €	0,23 €	0,56 €
	249 € pour 1 semaine	0,09 €	0,18 €	0,44 €
	698 € pour 1 mois	0,06 €	0,12 €	0,29 €
Maison familiale rurale (64 pers)	270 € pour WE	0,04 €	0,08 €	0,21 €
	300 € pour 3 jours (= 2 nuits)	0,02 €	0,04 €	0,12 €
Bateau Royal Bounty				
Chalet Fun Gliss				

➡ Après discussions, le Bureau décide de retenir le taux de 2% pour les hébergements non classés.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 17 septembre.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Intervention de Fabienne MICHEL.

Fabienne MICHEL informe le Bureau qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

- cadre d'emploi des adjoints administratifs :
  - . suppression du poste de secrétaire à temps non complet (24/35) suite au départ en retraite de Christine MAINGRET
  - . suppression du poste d'assistante de communication à temps non complet (17,5/35) suite au départ de Magali PECHOUX
- cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux :
  - . création d'un poste de chargée de communication à temps complet

A la question posée sur la pertinence de la création d'un poste à temps complet pour la communication, le Président répond que dans ce domaine, la Communauté de Communes a beaucoup de retard à rattraper.

Il précise également que tout le personnel travaille à flux tendu, ce qui ne permet pas de dégager du temps pour la communication.

Au regard de certaines réflexions il tient à rappeler qu'avec l'arrêt des TAP à la rentrée de septembre 2018, Sophie BERRY n'a pas « rien à faire » et doit gérer les missions qui lui incombent mais également celles à venir. Les missions évoluant en permanence.

Personne au siège est inoccupé.

A la question posée sur le choix du candidat retenu, le Président répond que les entretiens se sont tenus au mois d'août et qu'une personne est pressentie pour ce poste. Il s'agit de Carla MARGUIN de Dommartin. Le courrier pour son recrutement lui sera adressé dans la semaine.

Fabienne MICHEL informe le Bureau qu'à la suite du départ de Muriel DESMARIS - service comptabilité - au 1<sup>er</sup> octobre, Madame Delphine DIRX a été recrutée.

➡ Le Bureau, à l'unanimité, accepte les modifications proposées.

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, les points suivants seront retirés :

- ZA Feillens/Replonges : lancement d'une procédure de DUP
- Approbation de la modification n° 2 du PLU de Replonges
- Modernisation du système de comptage du gaz naturel

Des décisions modificatives seront quant à elles inscrites à l'ordre du jour.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet d'ordre du jour et que ce dernier est susceptible d'évoluer.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Intervention de Guy BILLOUDET

#### ✓ Modes doux de Sermoyer à Replonges

Après avis favorable de l'Exécutif réuni le lundi 27 août, une étude sera lancée sur l'aménagement de modes doux de Sermoyer à Saint-André-de-Bâgé via Replonges en lien avec la voie bleue au départ de Pont-de-Vaux.

Le Conseil Départemental de l'Ain, titulaire d'un « plan départemental vélo » et Aintourisme seront contactés pour un soutien sur ce dossier.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicitée pour l'obtention d'une subvention.

D'autre part, le nettoyage des abords du canal sera à prévoir car l'absence d'entretien ne donne pas une bonne image du territoire.

#### ✓ Service environnement (déchetterie / ordures ménagères)

Après avis favorable de l'Exécutif réuni le lundi 27 août, un poste d'agent polyvalent, avec permis poids lourds, est à l'étude afin de pourvoir au remplacement des agents en cas d'arrêt de travail ou de congés.

Pour l'année 2019, un agent du service ordures ménagères va faire valoir ses droits à la retraite et un deuxième agent devrait suivre.

A la question de Philippe COILLARD sur le choix du mode de gestion du service ordures ménagères, le Président répond que la régie est très favorable sur la partie financière.

Agnès PELUS informe le Bureau que l'agent technique de la commune de Reyssouze est en arrêt de travail depuis cinq semaines et qu'aucun remplacement n'a pu être possible.

L'intercommunalité ne pourrait-elle pas mettre à disposition du personnel ?

Fabienne MICHEL répond qu'en l'état actuel des choses cela n'est pas possible mais qu'une réflexion sur un service commun peut être engagée.

Il est demandé aux communes de faire connaître leurs besoins.

✓ Commission d'appel d'offres

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Jacques WILLIG au 1<sup>er</sup> octobre 2017 de son mandat de maire de Saint-Bénigne et de vice-président de la Communauté de Communes, la délibération du Conseil Communautaire du 30 janvier 2017 procédant à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit être modifiée.

➡ Le Bureau propose de désigner Dominique SAVOT membre titulaire. Le membre suppléant sera désigné lors de la réunion du Conseil Communautaire du lundi 17 septembre.

✓ Association « AIAMA »

A la suite de l'article paru dans la presse locale au sujet de la dissolution de l'association, une réponse sera apportée.

▪ **Intervention de Dominique SAVOT**

✓ Convention avec les associations sportives

A la suite de l'envoi des conventions d'utilisation des équipements sportifs, les associations ont bien compris l'intérêt de leurs mises en place.

Des rencontres ont eu lieu le jeudi 30 août avec le tennis de table de Pont-de-Vaux, le comité de gestion du boulodrome à Pont-de-Vaux et le Rugby Club Haute Bresse.

D'autres rencontres sont prévues prochainement.

▪ **Intervention de Dominique REPIQUET**

Dominique REPIQUET informe le Bureau que le rapport annuel 2017 du service assainissement non collectif est remis à chaque mairie pour information des élus et des usagers.

▪ **Intervention de René FEYEUX**

René FEYEUX informe le Bureau qu'une visite de l'usine OVADE et du site de la Tienne aura lieu le vendredi 21 septembre.

▪ **Intervention de Denis LARDET**

✓ Défibrillateurs

Afin d'avancer sur le dossier des défibrillateurs, Denis LARDET interroge le Président sur la prise en charge par la Communauté de Communes :

- de l'acquisition : COMMUNE
- du contrat de maintenance triennal : CCBS
- de l'entretien : COMMUNE

▪ **Intervention de Françoise BOSSAN**

✓ Spectacle du réseau des bibliothèques

Le prochain spectacle du réseau des bibliothèques aura lieu le samedi 22 septembre à Bâgé-le-Châtel, salle polyvalente.

A 17H30, spectacle jeune public « Dans mon jardin ».

A 20H30, spectacle tout public « Poilues... des femmes pendant la guerre ».

✓ Mise en réseau des bibliothèques

La mise en réseau des bibliothèques du nord du territoire est en cours.

Les formations pour l'utilisation du logiciel Microbib seront dispensées la première semaine de septembre.

Le dossier de demande de subvention déposée au Conseil Départemental de l'Ain sera examiné au mois d'octobre.

✓ Schéma de développement touristique du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement touristique du territoire, une interview est prévue semaine 37 (du lundi 10 septembre au vendredi 14 septembre).

Un comité de pilotage est prévu le mardi 9 octobre.

▪ Intervention de Bertrand VERNOUX

✓ PLUi

Un comité de pilotage PADD aura lieu le jeudi 6 septembre à 9H00 à Bâgé-le-Châtel.